

insiste davantage sur la conclusion d'un concordat et accepterait la démission du vicaire apostolique si la partie adverse en faisait une condition préalable.

Les remous politiques en Italie et les désordres qui éclatent à Rome à la fin de 1848 forcent la cour pontificale à gagner les Etats du roi de Naples. Ce sera la suspension à peu près complète de toute activité diplomatique.

A la même époque le gouvernement de la Fontaine connaît des difficultés parlementaires et succombe à l'assaut d'une forte minorité tyrannique.¹⁾ La nouvelle administration Willmar n'a pas les mêmes préventions fondamentales contre la personne du vicaire apostolique que les doctrinaires déchus, mais n'ose pas s'opposer aux menées d'une Chambre réformatrice à laquelle elle doit son existence. Or celle-ci est bien décidée à ne pas se départir d'une attitude intransigeante à l'égard des questions d'organisation religieuse. Un désir de révision générale anime cette Chambre qui est l'image fidèle des nouvelles couches sociales qui se sont imposées à la faveur des événements de 1848. Le système censitaire dure toujours ; mais la grande bourgeoisie est évincée au profit des petits comités électoraux, des bourgeois raisonnables et des cabaretiers. Le vieil ordre basé sur le privilège exclusif de quelques familles est remplacé par la démagogie de politiciens imprévoyants.

Le décès de Guillaume II, en mars 1849, et l'avènement du prince d'Orange, n'avancent pas les affaires. La rudesse de Guillaume III, le mépris qu'il affiche pour ses sujets luxembourgeois, son aversion personnelle pour Laurent sont autant d'obstacles sur la voie des négociations. En 1850 celles-ci sont toujours au point mort, malgré de nouvelles représentations du Saint-Père qui, s'il apprécie les réserves du gouvernement luxembourgeois au point de vue politique, ne saurait se résoudre à frapper le vicaire apostolique dans sa considération. Le comte de Liedekerke qui prétend connaître « tous les replis de la pensée intime du Saint-Père » propose deux moyens pour venir à bout des scrupules de Pie IX. D'abord le gouvernement luxembourgeois devrait affecter une grande indifférence à l'endroit des négociations avec la Curie ; ensuite il faudrait chercher à agir sur les sentiments de Laurent même pour l'amener à offrir sa démission. C'est le rôle que Liedekerke assigne, en termes à peine voilés, au cardinal Barnabò.²⁾

Les deux complices, le diplomate néerlandais et le cardinal romain, s'efforceront d'emporter la décision finale. Seule l'obstination du clergé luxembourgeois dérange désagréablement les calculs. Une nouvelle période d'attente succède aux manifestations d'impatience. Et les jours perdus pèsent lourdement sur le destin de Laurent. La tactique adoptée par le gouvernement Willmar de laisser traîner les négociations

¹⁾ Sur les circonstances de cette démission voir Jos. Goedert : Une crise ministérielle il y a 100 ans. T'Hémecht, Année 1951, fasc. 3.

²⁾ Liedekerke à d'Olimart, 6 juillet 1850. AGL. Rég. 1842-56. N° 113.